





Le Principal

À

Mesdames, Messieurs les Parents d'élèves

Objet: TENUE DÉCENTE / CONFISERIES & BONBONS / « PUFFS » / CYCLOMOTEURS

Madame, Monsieur,

→ TENUE DÉCENTE

Dans le cadre de notre éducation partagée au respect d'autrui et de soi-même, une tenue correcte, décente et non provocante est exigée au sein de l'établissement.

Il est de notre devoir à tous de rappeler aux élèves que nous devons adapter notre comportement et notre tenue vestimentaire à chaque circonstance et à chaque contexte: le collège est un lieu dans lequel les élèves viennent pour apprendre et travailler, c'est pourquoi certaines tenues peuvent être portées dans le cadre privé mais ne sont pas recommandées pour venir au collège.

Dans cette situation, aussi bien chez les garçons que chez les filles, le port de vêtements trop courts (mini-jupes, mini-shorts, robes, débardeurs laissant le ventre apparent, jeans troués à de multiples endroits...) n'est pas recommandé tandis que les tongs doivent rester à la maison et ne sont pas appropriées pour le collège.

Les casquettes, lunettes de soleil et chapeaux ne sont recommandés que lors de forte chaleur. Par politesse et par respect, ces couvre-chefs et accessoires doivent être retirés au moment de l'entrée au collège (grille) et au sein des espaces clos (bâtiments). En cas de non-respect, ils seront confisqués.

Si nous le jugeons nécessaire, nous interviendrons pour demander aux enfants de retrouver une tenue plus conforme. C'est pour cela que nous vous demandons d'être vigilants à ce sujet.

COLLÈGE MALRAUX TRUN - Route de Neauphe - 61160 TRUN

Téléphone 02 33 36 81 23 Télécopie 02 33.80.45.40 Courriel ce.0610044s@ac-caen.fr

Blog https://college-malraux.etab.ac-caen.fr/ Page Facebook Collège Malraux Trun Compte Twitter @MalrauxCollege

→ CONFISERIES & BONBONS

Par ailleurs, pour rappel, les élèves sont libres d'apporter un petit goûter pour la récréation du matin. Toutefois, <u>les bonbons et confiseries, sucettes, n'ont aucunement leur place au sein du collège et ne sont donc pas tolérés en classe comme hors la classe</u> (récréations, pause méridienne...).

→ VIGILANCE CIGARETTES ÉLECTRONIQUES JETABLES (« PUFFS ») :

Les « **puffs** », nouvelles cigarettes électroniques jetables, ont tout l'air d'un bonbon. Le principe est exactement le même que celui d'une cigarette électronique mais la « puff » est jetable et renferme environ 300 à 600 bouffées au goût sucré. Vendues entre 8 et 12 euros, elles se déclinent en de multiples saveurs et se présentent sous la forme de sticks funs et colorés. Elles sont interdites à la vente pour les moins de 18 ans.

Les « puffs » contiennent généralement de la nicotine : elles peuvent donc créer une dépendance chez les adolescents, c'est pourquoi nous appelons la vigilance des parents vis-à-vis de ce phénomène de mode auprès des jeunes qui se répand via les réseaux sociaux (Tiktok, Snapchat...).

→ CYCLOMOTEURS

Enfin, certains jeunes viennent au collège avec des scooters ou petites motos. Malheureusement, certains d'entre eux se donnent en spectacle devant l'établissement lors des sorties de fin de journée: ce comportement est interdit pour des raisons de sécurité et parce qu'il trouble la quiétude de l'établissement et des riverains. La Gendarmerie nationale en a été avisée.

Nous nous tenons à votre disposition pour toute question.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus sincères,

Le Principal J. MATHIEU